



**FR**

**CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE**

**ANNEXE II**

**de la décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action pluriannuel en faveur du programme de migration multi-pays en faveur du voisinage Sud pour 2022 (Partie I)**

**Document d'action relatif à l'appui à la protection et à la (ré)intégration économique et sociale des tunisiens de retour, des populations déplacées et des communautés hôtes en Tunisie et au Maroc–  
EDMEJ**

**PLAN D'ACTION ANNUEL**

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action au sens de l'article 23(2) du règlement IVDCI - Europe dans le monde.

**1. SYNTHÈSE**

**1.1. Tableau récapitulatif de l'action**

<b>1.Intitulé OPSYS Acte de base</b>	<b>Appui à la protection et à l'intégration économique et sociale des tunisiens de retour, des populations déplacées et des communautés hôtes en Tunisie et au Maroc - EDMEJ</b>  Mesure annuelle en faveur de la Tunisie et du Maroc pour l'année 2022  Référence opérationnelle: OPSYS NDICI-GEO-2022/ACT-61427  Numéro ABAC d'engagement de niveau 1: JAD.1037472  Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVDCI - Europe dans le monde)
<b>2. Initiative 'Team Europe'</b>	Cette action contribuera à l'Initiative Équipe Europe pour une approche globale des migrations au Maghreb, pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest sur la route Méditerranéenne occidentale / Atlantique, ainsi qu'à l'Initiative Équipe Europe sur la Route de la Méditerranée Centrale <sup>1</sup> .
<b>3. Zone bénéficiaire de l'action</b>	L'action sera menée à l'endroit suivant : Tunisie et Maroc
<b>4. Document de programmation</b>	Multi-Country Migration Programme for the Southern Neighbourhood C(2022) 8015 final
<b>5.Lien avec les objectifs du (ou des) PIP (s) /résultats attendus concernés</b>	<b>Objectif 1:</b> La protection et la sécurité des personnes dans le besoin, en particulier des femmes, des mineurs, des victimes de violence, de traite et de trafics, et les communautés hôtes, sont renforcées, et désagrégées par groupe de population et statut migratoire.

<sup>1</sup> La contribution indicative de l'UE aux initiatives « Team Europe » est subordonnée à la confirmation des contributions indicatives significatives des partenaires « Team Europe » le plus tôt possible. En l'absence de cela, la contribution indicative de l'UE peut être réorientée conformément aux domaines prioritaires du PIM et selon leurs répartitions. L'obligation de l'Union européenne et de ses États membres de coordonner leurs politiques de développement à la suite d'initiatives de la Commission à cet effet, conformément à l'article 210 du TFUE, s'applique toujours.

	<p><b>Objectif 2 :</b> La gouvernance de la migration et de l'asile fondée sur le respect des droits fondamentaux est améliorée, et des politiques et des stratégies migratoires sont élaborées par le dialogue et la coordination et adoptées.</p> <p><b>Objectif 3:</b> Les pays partenaires et les parties prenantes concernées en Afrique du Nord sont de plus en plus responsable et en charge de la gestion du retour, de la réadmission et de la réintégration des migrants.</p>			
<b>DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES</b>				
<b>6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs</b>	<p><b>MIP régional migration</b></p> <p><b>Domaine prioritaire 1:</b> Fournir une protection aux personnes déplacées de force, y compris les demandeurs d'asile, les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) et d'autres personnes dans le besoin, y compris les migrants en situation de vulnérabilité, ainsi que les communautés hôtes, notamment en Afrique du Nord</p> <p><b>Domaine prioritaire 2:</b> Renforcement de la gouvernance et de la gestion de la migration et de l'asile</p> <p><b>Domaine prioritaire 3:</b> Favoriser le retour, la réadmission et la réintégration de manière durable</p>			
<b>7. Objectifs de développement durable (ODD)</b>	ODD principal (1 uniquement): ODD principal 10, cible: 10.7 Faciliter une migration et une mobilité ordonnées, sûres, régulières et responsables, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées			
<b>8 a) Code (s) CAD</b>	15190 (Facilitation of orderly, safe, regular and responsible migration and mobility) – 100%			
<b>8 b) Principal canal de distribution</b>	41000 - Agence, fonds ou commission des Nations unies 47 000 - Autre institution multilatérale			
<b>9. Objectifs de dépenses</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Migration <input type="checkbox"/> Climat <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input type="checkbox"/> Égalité de genre <input type="checkbox"/> Biodiversité <input type="checkbox"/> Droits de l'homme, démocratie et gouvernance			
<b>10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)</b>	<b>Objectif politique général</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Principal objectif</b>
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Inclusion de personnes handicapées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Alimentation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<b>Marqueurs de la convention de Rio</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Principal objectif</b>	
	Biodiversité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Lutte contre la désertification	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Atténuation du changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Adaptation au changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>11. Marqueurs internes</b>	<b>Objectifs politiques</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Principal objectif</b>	
	Numérisation Tags: connectivité numérique gouvernance numérique entrepreneuriat numérique compétences/compétences numériques services numériques	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	/	
	<u>Connectivité</u> Tags: connectivité numérique énergie santé éducation et recherche	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
	Migration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	COVID-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	<b>INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET</b>				
<b>12. Montants concernés</b>	<p>Ligne budgétaire: 14.020110 – Voisinage Sud</p> <p>Coût total estimé: 17 000 000</p> <p>Montant total de la contribution du budget de l'UE EUR 14 000 000</p> <p>La contribution est d'un montant d'EUR 14 000 000 provenant du budget général de l'Union européenne pour 2022.</p> <p>Cette action est cofinancée en parallèle par l'Allemagne (BmZ) pour un montant de EUR 2 000 000 et conjointement par l'Italie (AICS) pour un montant de EUR 1 000 000.</p>				
<b>GESTION ET EXÉCUTION</b>					
<b>13. Modalités de mise en œuvre (type</b>	Modalité du projet				

<b>de financement et mode de gestion)</b>	<b>Gestion indirecte</b> avec les entités à sélectionner conformément aux critères énoncés à la section 4.3.1
---	---

## 1.2. Résumé de l'action

L'objectif du programme est d'améliorer l'accès à la protection et à l'intégration économique et sociale des tunisiens de retour, des populations déplacées et des communautés hôtes en Tunisie et au Maroc, en capitalisant sur les leçons apprises des composantes du programme ProGres mais aussi les programmes d'aides à la formation des compétences, à l'emploi et à la réinsertion.

Les trois axes d'intervention sont i) le renforcement des capacités de l'Office des tunisiens à l'Étranger (OTE), en particulier des attachés sociaux et des agents aux frontières, ainsi que des institutions partenaires dans la préparation au retour et à la réintégration par la suite; ii) la réinsertion socio-économique des migrants tunisiens de retour et l'inclusion économique des populations hôtes avec la mise en réseau d'un panel d'opérateurs et de mécanismes de référencement efficaces, tout en capitalisant sur les transferts de fond et les compétences de la diaspora, et iii) l'amélioration de l'accès à la protection, à la sécurité et aux services de base pour les personnes déplacées et vulnérables en Tunisie et au Maroc. Seuls les enjeux liés à la protection (effet 4) couvrent aussi le Maroc.

Les aspects de coordination et d'adaptabilité du programme représentent un objectif transversal, pour lesquels les partenaires de mise en œuvre seront redevables afin de faciliter la gestion pour les autorités et de renforcer l'efficacité du programme.

La durée prévue de mise en œuvre des activités est de 72 mois. L'action vise les régions prônes à la migration et/ou abritant le plus grand nombre de personnes déplacées et de tunisiens de retour. Ce programme sera mis en œuvre par des organisations internationales et/ou des agences des Nations Unies spécialisées.

## 2. JUSTIFICATION

### 2.1. Contexte

En septembre 2020, la Commission européenne a adopté un pacte sur la migration et l'asile<sup>2</sup>, faisant suite aux pactes mondiale sur la migration et sur les réfugiés, en vue de développer une nouvelle approche en matière de migration, grâce à des procédures plus efficaces et avec un nouvel équilibre entre responsabilité et solidarité.

Dans ce contexte, la migration externe doit être intégrée en tant que question centrale dans les partenariats avec les pays du voisinage méridional et la coopération s'articule autour de cinq priorités thématiques à savoir: 1. protéger les personnes dans le besoin et soutenir les pays d'accueil ; 2. créer des opportunités économiques et s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière ; 3. nouer des partenariats pour renforcer la gouvernance et la gestion des migrations ; 4. favoriser la coopération en matière de réadmission et de réintégration ; 5. développer des voies légales vers l'Europe. Le pacte s'appuie également sur les priorités politiques préexistantes de la communication "Vivre dans la dignité", les plans d'action conjoints de La Valette, les processus régionaux (Rabat et Khartoum) et le dialogue UE-Union Africaine d'un continent à l'autre. Ces piliers thématiques sont reflétés dans la communication conjointe sur un partenariat renouvelé avec le voisinage méridional, adoptée le 9 février 2021<sup>3</sup>, dans laquelle la migration est un domaine prioritaire.

La Commission a également adopté en avril 2021 la première stratégie de l'UE en matière de retour volontaire et de réintégration<sup>4</sup>, destinée à encourager le retour volontaire et la réintégration en tant que partie intégrante

<sup>2</sup> [COM/2020/609](#)

<sup>3</sup> [JOIN\(2021\) 2](#)

<sup>4</sup> [COM/2021/120](#)

d'un système commun de l'UE en matière de retour, et à améliorer l'efficacité générale de la politique migratoire de l'UE, deux objectifs clés du pacte sur la migration et l'asile. La stratégie recense les défis à relever et propose des mesures pratiques pour consolider le cadre juridique et opérationnel et améliorer la qualité des programmes de retour et de réintégration, en établissant entre autre des liens plus solides avec d'autres initiatives en faveur du développement. Un point clé de la stratégie est que la réintégration ne peut être durable que si elle tient compte des aspects sociaux, psychosociaux et économiques dans le retour des personnes.

En février 2022 lors du Sommet entre l'Union européenne et l'Union Africaine, les dirigeants des deux continents ont annoncé un partenariat renforcé et réciproque en matière de migration et de mobilité. Le but étant de renforcer la coopération sur les différentes dimensions migratoires, détaillées dans la Déclaration Conjointe du Sommet ([\*Une vision commune pour 2030\*](#)).

C'est dans ce contexte que s'inscrit cette action, visant à améliorer la protection et la (ré)intégration économique et sociale des tunisiens de retour, des populations déplacées et des communautés hôtes en Tunisie, opérationnalisant différentes dimensions du pacte précité, comme élaboré dans le Plan d'Action Migration pour la Tunisie, approuvé en février 2022 par le Conseil européen.

La Tunisie est un pays clé sur la route migratoire de la Méditerranée centrale, au carrefour de différentes problématiques, étant à la fois un pays d'origine, de transit et de retour, mais aussi de plus en plus un pays de destination pour les migrants et demandeurs d'asile. La Tunisie fait face à un regain d'émigration irrégulière causé en majeure partie par les conséquences de la pandémie de COVID-19 et la crise socio-économique prolongée dans le pays. Le pays fait aussi face à un nombre croissant de migrants, de réfugiés et de demandeurs d'asile sur son propre territoire.

La crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID-19 a amplifié le problème endémique et structurel du chômage que les politiques mises en place par les différents gouvernements depuis 2011 ne sont pas parvenues à réduire. Selon l'Institut national de la statistique (INS), le taux de chômage a atteint au troisième trimestre 2021 un taux de 18,4% de la population active (contre 15% en 2019), les femmes (24,1% de taux de chômage) étant beaucoup plus affectées que les hommes (15,9%). Le chômage est d'autant plus marqué chez les jeunes (entre 15 et 24 ans) et atteint 42,8% au cours du troisième trimestre 2021, avec quasiment le même pourcentage pour les hommes (42,8%) et les femmes (41,7%). Les taux de chômage les plus élevés sont enregistrés dans les régions de l'Ouest et du Sud tunisiens. Selon le dernier recensement national de 2014, près de 48 % de la population tunisienne a moins de 30 ans et 24.5 % de celle-ci a entre 15 et 29 ans.

Les problématiques de l'emploi et de la migration sont liées depuis la naissance de l'État tunisien, en démontre la création dès 1967 de l'Office des travailleurs tunisiens à l'étranger, de l'emploi et de la formation professionnelle, prédécesseur de l'Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant (ANETI) et de l'Office des Tunisiens à l'étranger (OTE).

D'après l'enquête nationale sur la migration internationale (Tunisia HIMS, 2021), le chômage est un facteur déterminant dans l'intention d'émigrer, avec 35,8% des chômeurs qui déclarent vouloir quitter le pays. La proportion est plus élevée pour les hommes que pour les femmes (48,5% contre 22,9%). L'intention d'émigrer diminue avec l'âge passant de 39,5% pour les 15-29 ans à 2,2% pour les 60 ans et plus. Selon la région de résidence, les ressortissants des régions de forte communauté résidente à l'étranger ont plus l'intention d'émigrer vers l'étranger. En effet, la proportion des individus ayant le désir d'émigrer s'élève à 26,1% dans la région du Grand Tunis, 22,9% au Centre-est, et 22,9% au Sud-est.

Aujourd'hui, plus de 10% de Tunisiens vivent à l'étranger. 85% de la diaspora tunisienne réside dans des États-Membres de l'Union européenne, principalement en France (728.094 personnes, soit 65%), en Italie<sup>5</sup> (197.160 personnes soit 18%) et en Allemagne (94.536 personnes soit 8,5%). Les pays du Benelux accueillent 28.809 Tunisiens, la Suisse 18.847 et la Suède 9.474. Ce lien avec la diaspora est primordial pour la Tunisie et contribue à repenser des partenariats.

Plusieurs études ont démontré que les diasporas peuvent contribuer au développement de leur pays d'origine en partageant leurs compétences et du capital humain, en animant des réseaux dans leurs pays de résidence et d'origine, et en envoyant des fonds ou des investissements<sup>6</sup>. La diaspora tunisienne, pont entre la Tunisie et l'Europe, devrait permettre de créer de nouvelles opportunités sur le marché de l'emploi en Tunisie pour les tunisiens de retour et les communautés hôtes mais aussi pour faciliter l'accès au marché européen pour certaines filières, tel les produits de l'artisanat tunisien<sup>7</sup>.

Les transferts de la diaspora tunisienne s'établissent à un niveau record en janvier 2022, représentant presque 7% du PIB et ayant quasiment doublé en quatre ans. Au-delà des flux financiers, la diaspora tunisienne peut aider à créer des opportunités en terme de transferts de compétences pour le développement de la Tunisie et la création d'opportunités au niveau local. La diaspora tunisienne peut contribuer à l'inclusion financière, appuyer la création et le développement d'activités génératrices de revenus et donc contribuer à la stabilisation de l'économie, des revenus des ménages ainsi que des réserves de devises du pays.

La situation financière et la fragilité politique en Tunisie mettent en danger les politiques sociales, l'accès et la qualité des systèmes de protection sociale, de santé et d'éducation. Ce constat est encore plus marqué dans les régions de l'intérieur du pays, notamment parce que les autorités décentralisées n'ont ni l'autonomie ni les moyens de jouer pleinement leur rôle dans la définition et l'accompagnement du développement local. Une meilleure distribution de la valeur ajoutée des chaînes de valeurs entre ces régions et le littoral reste un enjeu dans la lutte contre les disparités spatiales, bien souvent liées au départ.

Il est donc primordial de créer davantage et de meilleures opportunités locales pour la jeunesse tunisienne, en parallèle du renforcement du dispositif d'aide au retour. L'OTE, qui met en œuvre le dispositif national de réinsertion Tounesna, joue un rôle clé en ce sens au travers de ses agents sociaux, de ses agents aux frontières, et de ses partenariats avec l'Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant (ANETI) et le Ministère des Affaires Sociales, direction de la protection et défense sociale. L'OTE a besoin de s'adapter à ce contexte changeant, de revoir sa stratégie et de moderniser sa manière de travailler tout en renforçant ses services auprès des tunisiens de retour, en augmentant le panel d'opérateurs pour soutenir le retour et la réintégration, et en capitalisant sur les compétences de la diaspora.

Accompagner les tunisiens de retour est au cœur de l'approche que soutient l'Union Européenne dans son partenariat avec la Tunisie. La Tunisie est une aussi une terre d'accueil, qui fait face à un nombre croissant de migrants sur son territoire, et en particulier de mineurs non accompagnés présentant des besoins d'hébergement, d'accès aux services de base et à la protection, surtout dans les centres urbains. 9,160 personnes sont réfugiées et demandeuses d'asile (UNHCR, décembre 2021), soit une hausse de 44% par rapport à 2020, et près de 75.000 étrangers sont présent en Tunisie, dont 17.000 en situation irrégulière (chiffres non officiels de l'OIM pour 2018).

Concernant le Maroc, les tendances confirment qu'il devient aussi progressivement une destination pour les réfugiés Malgré la pandémie de COVID-19, la population relevant de la compétence du HCR a rapidement augmenté en deux ans avec un accroissement significatif de sa vulnérabilité socio-économique et de ses besoins de protection. Entre janvier 2020 et le 31 décembre 2021, le nombre de personnes relevant du mandat

---

<sup>5</sup>Cartographie des Tunisiens Résidents en Italie, OIM 2020 - [https://publications.iom.int/system/files/pdf/Cartographie%20es-Tunisiens-r%C3%A9sidents-en-Italie-Rapport-synth%C3%A9tique\\_0.pdf](https://publications.iom.int/system/files/pdf/Cartographie%20es-Tunisiens-r%C3%A9sidents-en-Italie-Rapport-synth%C3%A9tique_0.pdf)

<sup>6</sup> Diaspora finance for development: from remittances to investment, 2021 <https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/handle/JRC125341>

<sup>7</sup> Etude sur la contribution socio-économique de la diaspora pour le développement en Tunisie, Mars 2021.

du HCR au Maroc a pratiquement doublé, passant de 9 756 réfugiés et demandeurs d'asile à 18 248. En deux ans, le nombre de réfugiés a augmenté de 40% tandis que le nombre global de demandeurs d'asile a triplé.

### Complémentarité et valeur ajoutée de l'UE

L'action proposée vise à compléter des programmes en cours, informée par des analyses d'économie politique et sociale ainsi que par les enjeux du dialogue politique dans un contexte national et régional incertain. Il s'agit de :

- Refléter les leçons apprises par les différentes composantes du programme ProGres (Programme Gouvernance et Stratégie) migration en soutien au développement d'une stratégie nationale sur la migration et d'un cadre législatif, tout en complétant les projets en cours de ProGres 2 - l'un mis en œuvre par ICMPD en soutien à l'Office Nationale de la Migration (ONM) pour la capitalisation de l'enquête sur la migration Tunisia HIMS (EUR 1.8 million), et l'autre par Expertise France avec l'Office Français de l'immigration et de l'intégration (OFII) en soutien au dispositif national de réinsertion des migrants et migrantes de retour « dispositif Tounesna » (EUR 3.9 million), qui assiste les tunisiens de retour dans leur projet de création d'entreprise. Ce programme viendra donc compléter ce volet, permettant à l'OTE de revoir sa stratégie et de renforcer ses capacités pour pouvoir travailler avec un plus grand nombre d'opérateurs offrant des formations à court et moyens terme pour une insertion dans le marché de l'emploi tunisien, tout en capitalisant sur les compétences de la diaspora
- Compléter le Programme d'appui à l'autonomisation et à l'inclusion des populations (PAAIP) financé par le Regional Development and Protection Programme (EUR 2 million qui se termine fin 2022), le programme ProMiTAD - protection des migrants (EUR 4.32 qui se termine fin 2024)
- Ajouter une dimension de capitalisation des compétences et de transferts de fond de la diaspora à travers des canaux digitaux formels au projet MEET Africa II - Mobilisation européenne pour l'Entrepreneuriat en Afrique (EUR 2.5 qui se termine fin 2022), compléter le projet Mobi-TRE, mis en œuvre par l'OIM et financé par l'Agence Italienne de Coopération au Développement (AICS) ainsi que celui de SwissContact financé par la DDC
- Inclure la dimension migration sur des programmes d'aide à l'emploi et d'inclusion financière tel que INNOVI, Creative Tunisia, ELIFE, etc. pour compléter des approches qui fonctionnent et s'assurer d'une approche intégrée soutenant à la fois les tunisiens de retour, les populations déplacées et les communautés hôtes en Tunisie
- S'assurer d'une complémentarité avec les actions financées par le programme bilatéral de l'UE en Tunisie, notamment en terme de soutien à l'éducation, la formation professionnelle, l'emploi et le développement du secteur privé.

Cette action vient compléter le programme régional de retour et de réintégration<sup>8</sup>, en adressant des enjeux d'appui institutionnel et de protection en Tunisie et au Maroc, qui ne rentrent pas dans le cadre de cet autre programme. Le développement de l'action a été faite en étroite consultation avec les États Membres, pour s'assurer de synergies et de complémentarité avec leur programme en cours mais aussi pour s'associer sur certaines composantes, comme avec l'Italie et l'Allemagne entre autre. D'autre part, cette action s'inscrit dans la lignée des priorités de la TEI Route Méditerranée Centrale, intitulée '*Pour une approche globale de la migration dans la Route de la Méditerranée centrale*' dont la Tunisie fait partie. Cette TEI, lancée par l'Italie et la France en juin 2021, a comme objectif de renforcer la coordination, la cohérence et la complémentarité des actions financées par l'UE et par les États membres sur la migration et les déplacements forcés le long de la route migratoire de la Méditerranée centrale. La TEI se concentre principalement sur la gestion des migrations et les actions de gouvernance des migrations, en donnant la priorité aux migrants, aux réfugiés et à leurs communautés d'accueil.

La Délégation de l'Union européenne en Tunisie anime un groupe de travail conjoint politique/ coopération en matière de migration qui se rencontre de manière trimestrielle. Des réunions de coordination avec les partenaires de mise en œuvre sont aussi organisées régulièrement. Lors de la préparation de cette action, des consultations ont eu lieu avec les autorités, les États membres et les partenaires techniques et financiers pour

---

<sup>8</sup> Supporting sustainable Protection, Return and Reintegration in North Africa.

développer une compréhension commune sur des enjeux auxquels le pays fait face en terme d'asile et de migration, et la manière d'y répondre collectivement.

La valeur ajoutée de l'UE est donc d'accompagner la Tunisie en considérant les enjeux migratoires dans leur globalité, de façon transversale et intégrée, afin d'améliorer l'accès à la protection et à l'intégration économique et sociale des tunisiens de retour, des populations déplacées et des communautés hôtes dans le pays. L'UE assure également la coordination de tous les bailleurs et opérateurs de l'UE, grâce notamment à l'outil TEI.

Concernant le Maroc, les objectifs et activités proposés dans le cadre de l'action s'alignent avec la mission ROM conduite par l'Union Européenne en Mars 2021 sur le projet financé par le Fond fiduciaire de l'Union européenne (FFUE - T05-EUTF-NOA-REG-09-02 (T05.1154)) et permettront au HCR et ses partenaires de renforcer leurs réponses aux besoins de protection des réfugiés au Maroc. Ces activités sont aussi complémentaires de l'axe d'enregistrement et de détermination de statut de réfugié soutenu dans le cadre du RDPP. L'UE va assurer également la coordination de tous les bailleurs et opérateurs de l'UE, grâce notamment à l'outil TEI.

## **2.2. Analyse des problèmes**

### Brève analyse des problèmes

La Tunisie face à des défis complexes dans le domaine de la migration qu'il convient d'analyser à la lumière du contexte national et régional: (i) le pays est devenu un pays de départ, de transit et de destination des migrations et le nombre de déplacés présent en Tunisie continue d'augmenter, (ii) les ressources publiques sont limitées et la croissance économique est faible, (iii) la fragmentation institutionnelle et une importante centralisation administrative rendent difficile la réalisation d'une gouvernance de la migration, (iiii) les enjeux liés au retour, à la (ré)intégration et à l'inclusion avec les communautés hôtes.

Lors des dix dernières années, l'évolution du contexte migratoire régional, à savoir la guerre et les conflits en Libye, les tensions et l'insécurité dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne ainsi que les problèmes économiques et sociaux qui continuent d'affecter le pays et dans la région, ont façonné la dynamique des routes des flux migratoires qui touchent directement, ou indirectement, la Tunisie. S'ajoutent à cela les conséquences socio-économique de la pandémie, la détérioration de la situation politique général actuelle et les répercussions économiques de la guerre en Ukraine qui affectent la migration, en exacerbant les tendances préexistantes, plutôt qu'en agissant comme un facteur expliquant à lui seul ces mouvements migratoires.

Aujourd'hui, en tant que pays de destination, de départ et de transit, la Tunisie doit faire face à un contexte migratoire régional incertain et imprévisible. D'après le HCR, le nombre total de réfugiés et demandeurs d'asile s'élève à 9 649 individus, auquel s'ajoute plus de 1500 personnes<sup>9</sup> dans l'attente d'un rendez-vous pour déposer leur demande d'asile, et l'OIM estimait en 2018 le nombre de migrants en Tunisie à environ 75 000 personnes. Face à l'augmentation de déplacés et dans un contexte d'instabilité politique et socio-économique, la quête de solutions durables devient de plus en plus problématique pour la Tunisie et pour la région dans son ensemble<sup>10</sup>.

Malgré ces tendances à la hausse, l'accès aux droits et la prise en charge des migrants vulnérables en Tunisie demeure problématique et se heurte à des défis majeurs. L'inexistence d'une politique nationale explicite en matière d'immigration, et notamment d'une Stratégie Migratoire Nationale globale, ne facilite pas les efforts des différents acteurs de protection étatiques et non étatiques. La principale lacune du système tunisien d'accueil et d'asile, et son premier défi, est l'absence de cadre juridique et la présence de zones grises juridiques. En dépit d'être partie à la Convention de 1951 sur les réfugiés ainsi qu'à la Convention de 1969 de l'Union Africaine sur les réfugiés, la Tunisie n'a pas de système d'asile national formel. Le pays n'est pas signataire de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de

---

<sup>9</sup> Avril 2022, UNHCR.

<sup>10</sup> Enquête protection, UE, 2022.



leurs familles. La Tunisie traverse une crise politique, aggravée par les événements du 25 juillet 2021, qui n'est pas favorable à l'adoption de nouvelles législations.

La hausse du taux de chômage a touché de manière disproportionnée les travailleurs peu qualifiés, les femmes (24.1% contre 15.9% pour les hommes) et les jeunes (42.8%), et contribue au mécontentement social et à creuser les disparités socio-économiques et régionales<sup>11</sup>. Ce contexte favorise l'émigration et le nombre de Tunisiens tentant d'atteindre les côtes européennes de manière irrégulière continue d'augmenter. De fait, la création d'emploi pour de jeunes hommes et femmes et le soutien à la (ré)intégration économique et sociale des tunisiens de retour, des populations déplacées et des communautés hôtes en Tunisie est essentiel.

Le rôle de la diaspora, y compris en terme d'inclusion financière, doit être repensé et développé, dans un pays où plus de 10% de sa population vit à l'étranger, la grande majorité en Europe. Les données de Findex en 2017 ont révélé que plus de la moitié de tous les adultes tunisiens étaient «non bancarisés».<sup>12</sup> Une étude du Joint Research Centre a montré que les personnes qui reçoivent des fonds en Tunisie sont plus susceptibles d'avoir un compte bancaire et une connexion internet que les destinataires de fonds dans la plupart des autres pays africains.<sup>13</sup> Il sera important d'étudier et analyser davantage cet aspect.

Ce n'est que si les transferts d'argent passent par des canaux formels qu'ils peuvent être recensés et que des incitations à leur utilisation productive peuvent être mises en place. En Afrique du Nord, l'utilisation limitée du numérique et les coûts élevés des transferts de fonds sont dus au manque de concurrence. Il existe peu d'opérateurs en matière de transferts de fonds numériques et donc au-delà de la sensibilisation, il est crucial d'obtenir des résultats quant aux réformes réglementaires et à la mise en concurrence d'opérateurs.

En Tunisie, le pourcentage de frais pour l'envoi de fonds est supérieur à l'objectif de 3 % de l'ODD 10.c (une moyenne de 8,7 % et 7 % pour l'envoi d'argent de la France et de l'Italie vers la Tunisie). Cependant, le prix des envois de fonds varie considérablement d'un fournisseur à l'autre. Dans le cas de l'Italie (vers la Tunisie), le plus cher est Western Union (17,3%) et le moins cher Attijariwafa Bank (2,3%). Il est également reconnu que les paiements numériques sont moins chers et que leur expansion entraîne une diminution du coût des envois de fonds et donc une augmentation des flux d'envois de fonds, d'où l'importance de renforcer les canaux numériques.

Il est donc important d'à la fois soutenir la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière porté par le Ministère des Finances visant à promouvoir l'adoption et l'usage de services financiers digitaux pour les transferts de fonds de la diaspora, mais aussi de capitaliser sur les compétences de la diaspora, afin de contribuer au développement du pays.

Les données de Tunisia HIMS vont permettre d'informer le développement du nouveau programme, à même d'adresser non seulement les principaux défis auxquels font face les investisseurs de la diaspora tunisienne, mais aussi de faire le lien avec le retour et la réintégration pour favoriser un écosystème entrepreneurial et capitaliser sur les échanges de compétences.

Soutenir le retour et la réintégration de manière durable est une problématique clé. La stratégie de l'OTE doit être revue, pour à la fois renforcer le rôle des attachés sociaux dans les consulats pour préparer les personnes au retour, mais aussi pour élargir son système d'opérateurs au-delà du soutien à l'entrepreneuriat existant. Il est essentiel de développer différentes options d'accès à la formation et au marché du travail en Tunisie pour les tunisiens de retour, tout en prenant en compte leurs besoins spécifiques afin d'assurer une meilleure intégration et inclusion sociale. Il est reconnu que pour que le retour et la réintégration réussisse, il est primordial de préparer avant le retour, afin d'aider les tunisiens et tunisiennes de retour à se préparer pour le voyage à venir, anticiper leur vie après le retour et à planifier les premières étapes de leur processus de réintégration, en tenant compte de leurs acquis.

Il est aussi important que l'OTE soit soutenu pour pouvoir pleinement jouer son rôle de coordination et de partage d'information entre les différents acteurs étatiques, les bailleurs, les partenaires de mise en œuvre et la société civile. Il s'agit de renforcer la capacité de coordination des autorités nationales et locales pour

---

<sup>11</sup> Institut National de la Statistique, INS 2021 :

<sup>12</sup> USAID's Shop Plus project: [https://shopsplusproject.org/sites/default/files/resources/MENA%20DFS%209\\_25\\_20.pdf](https://shopsplusproject.org/sites/default/files/resources/MENA%20DFS%209_25_20.pdf)

<sup>13</sup> COVID-19 and Remittances in Africa (p. 23-4), JRC, 2020.

permettre au programme de s'adapter et de renforcer son efficacité tout au long de la mise en œuvre, avec un système d'harmonisation des pratiques et de suivi qui permettent à la fois de gérer les risques et d'adapter et d'anticiper les besoins. Il s'agira aussi de renforcer les mécanismes et les outils d'aide au retour et à la réintégration sur la base des leçons apprises ainsi que d'information détaillée quant au profil de la personne de retour.

Concernant le Maroc et les enjeux de protection, la Politique Nationale pour l'Immigration et l'Asile (PNIA), lancée en 2013, reste le cadre national dans lequel les acteurs opèrent pour soutenir la mise en place d'un système national d'asile. Dans ce cadre-là, les réfugiés ont accès gratuitement aux structures d'éducation primaire et secondaire, ainsi qu'aux centres de santé primaire. Toutefois la rescolarisation ou l'intégration effective d'enfants réfugiés dans le système scolaire marocain demande un accompagnement et un suivi tout au long de l'année, tout comme la prise en charge médicale des réfugiés, le HCR et ses partenaires demeurant les seuls organismes prenant en charge ces frais-là.

### Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action

Le programme cible les autorités nationales et en particulier l'OTE au sein du Ministère des Affaires Sociales mais aussi la Direction Générale de la Promotion Sociale (DGPS), l'Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Independent (ANETI), le Ministère des Finances qui porte la stratégie nationale d'inclusion, les autorités régionales ainsi que les tunisiens de retour, les réfugiés, les demandeurs d'asile et les communautés hôtes comme bénéficiaires de l'action. D'autres acteurs et ministères seront associés à l'action, tels que les Ministères de l'Éducation, de la Santé et de la Formation Professionnelle, mais aussi les réseaux et associations de la diaspora en Europe, ainsi que des organisations des Nations Unies et de la société civile en Tunisie.

Concernant le Maroc, l'action va cibler différents ministères, tel que le Ministère de l'Éducation mais aussi celui de la Santé, mais aussi le Ministère des Affaires Étrangères, point d'entrée sur ces questions, ainsi que le HCR et ses partenaires.

### **2.3. Enseignements tirés**

L'Action a été développée sur la base des enseignements reçus des précédents programmes ainsi que de ceux en cours, comme mentionné dans la section 2.1 (complémentarité et valeur ajoutée de l'UE), et résumées ci-dessous :

#### **Thématiques**

- Intégration de la dimension migratoire dans les programmes existants d'aide à l'emploi plutôt que de créer des programmes parallèles: approche intégrée qui soutient l'inclusion mais aussi la (ré)intégration économique et sociale des tunisiens de retour et des populations déplacées avec les communautés hôtes, dans des programmes mis en œuvre par des partenaires dont l'expertise est sur l'aide à l'emploi.
- Soutenir le retour et la réintégration de manière durable et inclusive: la réintégration ne peut être durable que si elle tient compte des aspects social, psychosocial et économique de la personne de retour, mais aussi de ceux liés au genre et aux droits humains. Le soutien à la réintégration doit accompagner les personnes, mais aussi les structures et les services qui rendent la réintégration possible, tels que la recherche d'emploi, l'éducation et la formation, le soutien à l'entrepreneuriat, ou les structures administratives, tout en appliquant une approche basée sur le genre et les droits humains. Cela doit aussi être bénéfique à toute la communauté et peut contribuer à éradiquer les causes qui pousseraient les personnes à émigrer.
- Le rôle de la diaspora dans le développement de la Tunisie : les diasporas peuvent contribuer au développement de leur pays d'origine en partageant leurs compétences et du capital humain, en faisant

partie de réseaux dans leurs pays de résidence et d'origine, et en envoyant des fonds ou des investissements<sup>14</sup>.

- Protection : il est essentiel de soutenir le HCR dans son mandat premier, à savoir les enjeux de protection et de détermination du statut de réfugiés, en l'encourageant à développer des partenariats et des mécanismes de référencement avec d'autres acteurs pour les autres thématiques tel que l'insertion économique et l'aide à l'emploi décent. La mission ROM conduite par l'Union Européenne en Mars 2021 au Maroc sur le projet financé par le FFUE<sup>15</sup> a souligné la nécessité de répondre de manière plus efficace aux besoins des réfugiés, notamment en matière de santé et d'éducation et d'augmenter les ressources dédiés à ces composantes.
- Le développement de mécanismes de référencement entre partenaires et avec les autorités est essentiel pour maximiser les compétences et l'expertise de chaque partenaire mais aussi l'utilisation des fonds (le rapport qualité prix), et éviter d'avoir des partenaires 'migration' développer des programmes d'aide à l'emploi si ce n'est pas nécessaire.

### **Gouvernance et coordination**

- Appropriation par les autorités et importance du comité de pilotage pour prendre des décisions conjointes et pas seulement pour partager de l'information: l'appropriation et le leadership de la partie tunisienne est un élément clé du succès du projet et de sa pérennisation.
- Nécessité de disposer de meilleures données et analyses pour informer la mise en œuvre et adapter le programme le cas échéant.
- Renforcement des capacités afin d'améliorer la gouvernance du système.
- Mobilisation des États-membres de l'UE pour s'assurer d'une compréhension commune des enjeux et par conséquent d'une synergie dans les réponses.
- Planifier la gestion de la connaissance et la doter de ressources propres : la gestion de la connaissance fait partie des fonctions et des processus pertinents à mutualiser entre les composantes d'un programme<sup>16</sup>.
- Prévoir les mécanismes de coordination interne dès le début du programme, afin de faciliter et de fluidifier la coopération entre les agences d'exécution.
- Développer des mécanismes communs de suivi des différentes composantes du programme ainsi que des outils communs de communication et de visibilité<sup>17</sup>.
- Dans la mesure du possible, les différentes composantes du programme devraient commencer à la même période.

## **3. DESCRIPTION DE L'ACTION**

### **3.1. Objectifs et résultats attendus**

L'objectif général (impact) de cette action est d'améliorer l'accès à la protection et la (ré)intégration économique et sociale des tunisiens de retour, des populations déplacées et des communautés hôtes en Tunisie et au Maroc.

Les objectifs spécifiques (effets) de cette action sont:

1. L'OTE fournit et assure des services adaptés aux besoins des tunisiens et des tunisiennes de retour
2. Un système d'opérateurs est mis en place et opérationnel pour soutenir la (ré)intégration économique et (psycho)sociale des populations ciblées par l'action
3. L'utilisation par la diaspora de canaux formels et digitaux pour les transferts de fond est plus répandue contribuant à une meilleure inclusion des populations ciblées par l'action
4. Les réfugiés et demandeurs d'asile sont protégés et vivent dignement en Tunisie et au Maroc

---

<sup>14</sup> Étude sur la contribution socio-économique de la diaspora dans le développement en Tunisie, Mars 2021.

<sup>15</sup> T05-EUTF-NOA-REG-09-02 (T05.1154).

<sup>16</sup> Evaluation du programme ProGres, Avril 2022.

<sup>17</sup> Idem.

5. Des mécanismes de coordination sont mis en place et ancrés dans les structures nationales et locales pour renforcer la cohérence, l'efficacité et contribuer à la pérennisation de l'action

L'objectif spécifique 5 est un objectif transversal qui sera mis en œuvre par l'ensemble des entités qui seront sélectionnées et donc redevable sur ces aspects-là vis-à-vis des autorités pertinentes pour cette action. Cela fait suite à une demande des autorités de renforcer la coordination et les aspects de gestion des connaissances pour améliorer l'impact et la cohérence du programme.

Les produits de cette action contribuant aux objectifs spécifiques (effet(s) attendu(s)) correspondants sont les suivants:

- 1.1 Un plan d'action adapté, sensible au genre et aux droits humains, avec un modèle de coordination et des partenariats est proposé pour permettre à l'OTE de remplir ses fonctions de manière optimale
- 1.2 Les capacités des attachés sociaux et des agents aux frontières, ainsi que des agents l'ANETI et de la DGPS sont renforcées y compris en matière de genre et de droits humains
- 2.1 Une offre adéquate de formations professionnelles est proposée pour le public ciblé, adressant leur besoins et profils spécifiques pour accéder à un emploi décent - avec une attention spéciale pour les femmes et les jeunes de deux sexes
- 2.2 La diaspora tunisienne est mobilisée pour développer des secteurs spécifiques et faciliter l'accès au marché européen
- 3.1 L'offre et l'accessibilité de services financiers digitaux de transferts de fonds attractifs et inclusifs s'est améliorée
- 3.2 La diaspora tunisienne contribue au développement et à l'utilisation d'outils financiers (crowdfunding, capital-risque, capital-investissement) des FinTechs en Tunisie
- 4.1 Les réfugiés et demandeurs d'asile ont accès à un hébergement digne et sécurisé et à des services de base avec une attention spéciale pour les enfants et mineurs non accompagnés en Tunisie et au Maroc
- 4.2 Les réfugiés et demandeurs d'asile ont accès à des services de protection, de prévention de violence (inclus la violence basée sur le genre), à une aide psychologique professionnelle et de qualité, à des conseils légaux en Tunisie et au Maroc
- 5.1 Un système de coordination et d'harmonisation de pratiques permettant une meilleure gestion du programme est établi et opérationnel
- 5.2 Les leçons opérationnelles sont documentées et appliquées (par les partenaires de mise en œuvre) durant la mise œuvre ainsi que disséminés avec les autorités et autres partenaires

Les objectifs de l'Action contribuent aux objectifs généraux de l'initiative "Team Europe – Route Méditerranée Centrale", qui sont les suivants : composante 2 : protection et asile ; composante 3 : Prévention de la migration irrégulière, lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains ; composante 4 : Retour, réadmission et réintégration, composante 5 : migration et développement.

### **3.2. Activités indicatives**

Activités liées au produit 1.1 : Un plan d'action adapté, sensible au genre et aux droits humains, avec un modèle de coordination et des partenariats est proposé pour permettre à l'OTE de remplir ses fonctions de manière optimale

- Soutien à l'OTE pour développer un plan d'action et des outils sensible au genre et aux droits humains pour améliorer le retour et la réintégration sur la base d'information détaillée quant au profil de la personne de retour à même d'adresser leurs besoins et potentiel
- Appui à la digitalisation et à la numérisation des services et développement d'un tableau de bord
- Développement d'un modèle de coordination inter institutionnel et inter acteurs avec des mécanismes de référencement efficaces et renforcement des capacités en communication de l'OTE et des agents

- Ateliers d'information et de communication interinstitutionnels à l'attention des cadres et responsables des institutions (OTE, ANETI, IGPS, DGCIM, Ministère des affaires étrangères, Ministère de l'Intérieur, Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, l'ONM...)

Activités liées au produit 1.2 : Les capacités des attachés sociaux et des agents aux frontières, ainsi que des agents l'ANETI et de la DGPS sont renforcées, y compris en matière de genre et de droits humains

- Développement d'outils de formations pour les attachés sociaux et des agents aux frontières, ainsi que des agents de l'ANETI et de la DGPS
- Organisations d'ateliers de travail et de renforcement des capacités des institutions concernées
- Renforcement des capacités de prise en charge psycho-sociale par des professionnels de santé pour les migrants de retour
- Renforcement des capacités en gestion et finance
- Appui aux centres de l'OTE et aux antennes Tounesna

Activités liées au produit 2.1: Une offre adéquate de formations professionnelles est proposée pour le public ciblé, adressant leur besoins et profils spécifiques pour accéder à un emploi décent - avec une attention spéciale pour les femmes et les jeunes de deux sexes

- Partenariats élaborés avec les programmes existants d'aide à l'emploi et à l'inclusion financière
- Développement d'un calendrier de formations professionnelles à court et moyen terme
- Développement d'un plan de communication pour la diffusion de l'information en Tunisie et en Europe
- Organisation de séminaires de mobilisation en Europe et en Tunisie
- Mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation avec des données désagrégées par sexe, âge, zone géographique, etc

Activités liées au produit 2.2: La diaspora tunisienne est mobilisée pour développer des secteurs spécifiques et faciliter l'accès au marché européen

- Analyse sur la diaspora tunisienne, son rôle dans le développement du pays et la capitalisation de ses compétences
- Développement de hubs (virtuels et physiques) pour mettre en relation et capitaliser sur les compétences et ressources de la diaspora tunisienne en Tunisie et dans les États Membres ciblés
- Soutien et renforcement de la plateforme Tunisiens du Monde

Activités liées au produit 3.1: L'offre et l'accessibilité de services financiers digitaux de transferts de fonds attractifs et inclusifs s'est améliorée

- Développement d'une étude de diagnostic pour identifier les principaux enjeux y compris réglementaires que l'action devra adresser
- Développement d'un plan d'action de renforcement des capacités des institutions partenaires publiques et privées tunisiennes
- Développement de services financiers digitaux en coopération avec les membres de la diaspora

Activités liées au produit 3.2: La diaspora tunisienne contribue au développement et à l'utilisation d'outils financiers (crowdfunding, capital-risque, capital-investissement) des FinTechs en Tunisie

- Élaboration d'une stratégie incitant la diaspora tunisienne à utiliser des canaux formels pour les transferts de fonds avec la Banque Centrale de Tunisie, le Ministère des Finances, représentants du secteur financier, la diaspora tunisienne, etc.
- Mise en place de formats de dialogue multi-acteurs contribuant au développement d'un écosystème favorable aux transferts des fonds de la diaspora tunisienne et collaboration avec la plateforme Tunisiens du Monde

Activités liées au produit 4.1: Les réfugiés et demandeurs d'asile ont accès à un hébergement digne et sécurisé et à des services de base y compris les enfants et mineurs non accompagnés en Tunisie et au Maroc

- Mise en œuvre d'un plan d'action d'hébergement et d'accès aux services de base, en particulier éducation et santé, tenant en compte l'âge, le sexe, le statut, et la zone géographique des populations ciblées, et en concertation avec les différentes parties prenantes
- Incitations aux échanges de bonnes pratiques entre les différents acteurs du projet, dans les zones d'interventions (au sein des plateformes de concertation), et entre les zones d'intervention des projets, avec la mise en place de mécanismes d'information et de coordination entre les différents acteurs (acteurs publics au niveaux central et local, la société civile y compris les organisations de femmes)
- Consolidation des systèmes de suivi afin de mieux mesurer l'évolution de la vulnérabilité des bénéficiaires dans les différentes zones du projet
- Évaluation des pratiques d'accompagnement et d'assistance et produire des recommandations pour améliorer les normes en termes d'assistance et de protection basées sur le genre et les droits humains
- Amélioration de la diffusion des connaissances acquises au travers des différents mécanismes d'information et de coordination mis en place

Activités liées au produit 4.2: Les réfugiés et demandeurs d'asile ont accès à des services de protection, de prévention de violence et de conseils légaux en Tunisie et au Maroc

- Fourniture d'une assistance juridique par le biais d'ateliers, de conseils juridiques et de séances d'information sur les droits des réfugiés et des demandeurs d'asile
- Mise en œuvre d'un plan de d'action, d'assistance et de protection des réfugiés et demandeurs d'asile tenant en compte l'âge, le sexe, le statut, la zone géographique et en concertation avec les différentes parties prenantes
- Renforcement des composantes rétablissement du lien familial (RFL) et détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant
- Accompagnement psycho-sociale par des professionnels de santé
- Accompagnement, sur la base de critères d'éligibilité et de vulnérabilités définis, dont entre autre l'obtention d'un permis de travail, et référencement sur la base d'un questionnaire détaillé auprès des partenaires qui soutiennent la réintégration économique

Activités liées au produit 5.1 : Un système de coordination et d'harmonisation de pratiques permettant une meilleure gestion du programme est établi et opérationnel

- Mise en place de mécanismes d'échanges et de coordinations au niveau national et local co-présidés par les autorités
- Développement de procédures d'opération standards et d'harmonisations de pratiques

Activités liées au produit 5.2 : Les leçons opérationnelles sont documentées et appliqués (par les IPs) durant la mise œuvre ainsi que disséminés avec les autorités et autres partenaires

- Développement d'une étude sur l'état des données et de la gestion des connaissances sur les thématiques abordées (*data and knowledge landscape*), avec les autorités et les partenaires
- Développement d'un mécanisme de gestion des connaissances adéquat et efficace pour guider la mise en œuvre du programme et contribuer au partage de connaissance inter projets et inter pays
- Développement d'une stratégie et d'un mécanisme de gestion des connaissances entre les partenaires, en coordination avec les autorités, les partenaires de mise en œuvre, les instituts de recherche, les universités, l'Observatoire Africain des migrations
- Documentation de leçons opérationnelles sur des thèmes spécifiques à la mise en œuvre de l'action pour l'adapter
- Organisation d'ateliers thématiques pour capitaliser sur les leçons apprises des programmes précédents sur le retour et la réintégration en Tunisie et en Afrique du Nord – en collaboration avec « EU IOM return and reintegration platform », des instituts de recherche, des think tanks, etc.

### **3.3. Intégration des questions transversales**

#### **Protection de l'environnement et changement climatique**

L'action va intégrer dans la mesure du possible les considérations environnementales et climatiques dans la planification des activités, prenant en compte les changements environnementaux en cours et favorisant les emplois dans l'économie verte.

### **Résultats de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE)**

L'évaluation préliminaire de l'EIE a classé l'action en tant que catégorie C (aucune évaluation supplémentaire n'est nécessaire).

### **Résultats de l'examen analytique de l'évaluation des risques climatiques**

L'examen analytique des agences de notation a conclu que cette action était à risque faible ou nul (aucune évaluation complémentaire n'est nécessaire).

### **Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles**

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention G1<sup>18</sup>. Cela implique que l'égalité des genres est un objectif significatif. Toutes les activités qui seront financées sur cette action seront conçues et mises en œuvre conformément aux principes d'égalité des genres ; tout en tenant compte du contexte difficile et sensible dans lequel l'action se déroulera et qui a été analysé dans le Profil Genre Tunisie 2021. L'action garantira que l'assistance fournie est adaptée aux besoins des femmes et des filles, contribuant ainsi également au plan d'action de l'UE en matière d'égalité des sexes (GAP) III<sup>19</sup>, et plus spécifiquement sur la thématique « Promouvoir les droits économiques et sociaux et garantir l'autonomisation des filles et des femmes ». L'autonomisation des femmes et des filles est au cœur de cette action. L'approche genre est intégrée dans la planification, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation de toutes les activités ; c'est-à-dire que tous les indicateurs de résultat et les rapports techniques seront ventilés par sexe.

### **Droits humains**

L'action proposée est pleinement alignée sur les stratégies et plans d'action existants de l'UE en matière de droits humains. L'action va contribuer à renforcer les droits économiques et sociaux des tunisiens de retour et des communautés hôte tout en soutenant la protection des réfugiés et demandeurs d'asile en Tunisie et au Maroc, avec une approche genre et basée sur les droits humains. L'action va appliquer l'approche basée sur les droits humains et ses 5 principes opérationnelles : Tous les droits humains, pour toutes et tous; Participation significative et inclusive, et accès au processus décisionnel; Non-discrimination et égalité; Obligation de redevabilité et état de droit pour toutes et tous; Transparence et accès à des informations étayées par des données ventilées.

### **Invalidité/Personnes en situation de handicap**

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention D1. Cela implique que bien que travailler sur les problématiques spécifiques aux personnes en situation de handicap ne soient pas un des objectifs principaux de l'action, cet aspect sera pris en compte dans la réalisation des activités notamment pour ce qui concerne l'accès aux services de base délivrés.

### **Démocratie**

Cette action sera mise en œuvre selon une approche fondée sur les droits, notamment en assurant dans toutes les activités la participation et l'accès au processus de prise de décision, non-discrimination et égalité d'accès, responsabilité et accès à l'état de droit, transparence et accès à l'information.

### **Sensibilité aux conflits, paix et résilience**

L'action adoptera une approche sérieuse et délibérée de la gestion de la sensibilité aux conflits dans toutes les activités, à travers entre autre d'une analyse de base solide et de l'application de bonnes pratiques dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de l'action mais aussi dans la gestion des risques. Ainsi, les activités

---

<sup>18</sup> Objectif principal / objectif significatif / non ciblé

<sup>19</sup> [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip\\_20\\_2184](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_2184)

prévues dans le cadre de l'action aideront les bénéficiaires à remédier à leurs propres fragilités et à renforcer leur résilience en soutenant une gouvernance plus solide des politiques migratoires et répondant aux besoins de protection des populations déplacées en Tunisie et au Maroc. Compte tenu de la sensibilité de l'action, toute intervention sera donc informée par une analyse de gestion des conflits mise à jour périodiquement, intégrant les aspects du « do no harm » et prenant en compte les aspects d'économie politique et sociale.

### 3.4. Risques et hypothèses

Catégorie	Risques	Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible)	Impact (Haut/ Moyen/ Faible)	Mesures d'atténuation
Environnement extérieur	Instabilité politique et période électorale durant la mise en œuvre du projet	Haute	Haut	Dialogue continue à différents niveaux avec les autorités
	Rotation élevée du personnel dans les institutions	Haute	Moyen	Stratégie et plan d'action multi-annuels développés en amont pour garantir un ancrage institutionnel et une vision long terme
	Enjeux de protection et perception par l'opinion publique	Haute	Moyen	Campagne d'information et de sensibilisation, dialogue et forum d'échanges, soutien à la fois aux déplacés et aux communautés hôtes
	Perception sur le retour et réadmission - relation diplomatique entre l'UE, la Tunisie et le Maroc sur ces questions	Haut	Haut	Dialogue continue à différents niveaux avec les autorités et avec la société civile sur les questions de retour, réadmission, intégration et protection
Processus et systèmes internes de planification et coordination	Manque de coordination entre les différentes parties-prenantes du projet	Moyenne	Moyen	Mécanisme de coordination inter-composante prévu dès la conception de l'action
	Capacité du HCR à répondre aux besoins et à maintenir un dialogue avec les autorités du pays	Moyenne	Moyen	Groupe de travail Délégation de l'union européenne UE/ HCR pour un suivi régulier au niveau de l'Ambassadeur, des EM et du représentant pays du HCR
Les gens et l'organisation	Faible appropriation du processus de mise en œuvre	Faible	Moyen	Implication des institutions concernées dans le développement de la gouvernance encouragée par l'UE. Création d'un cadre de partage et de coordination entre les institutions et les partenaires qui met l'accent sur la redevabilité des parties prenantes.

#### Hypothèses externes :

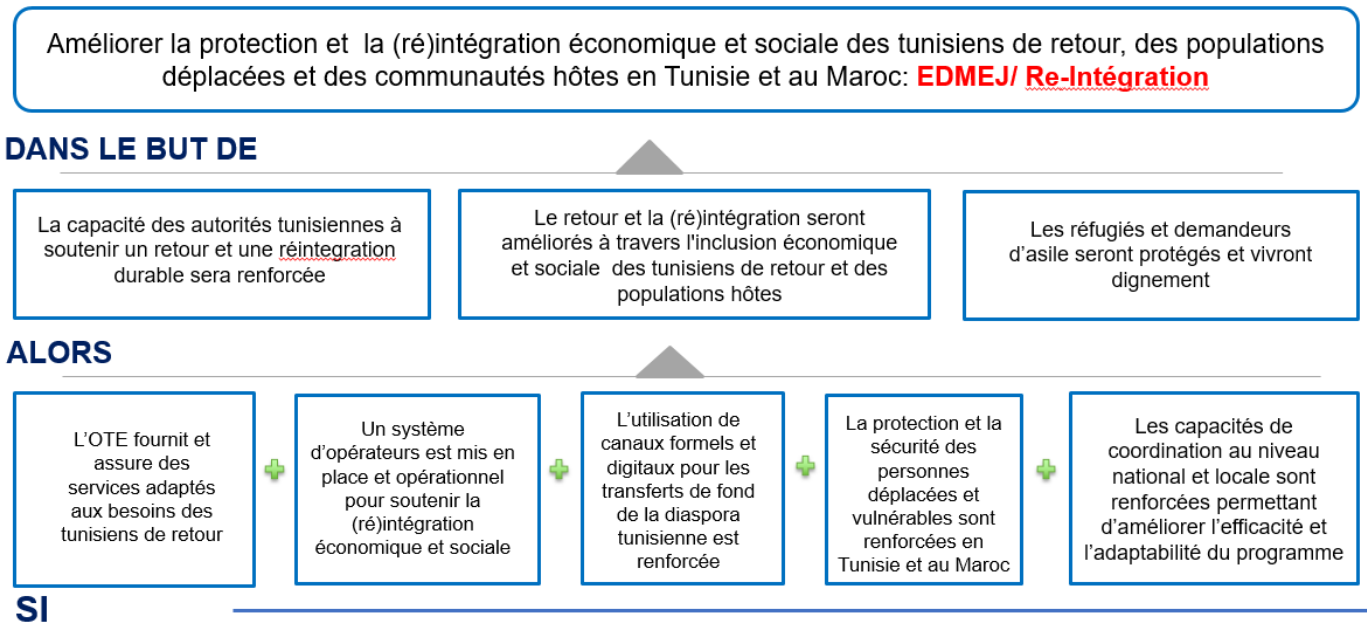
- Les autorités compétentes accordent les autorisations à la mise en œuvre des activités et contribuent à la bonne gestion de l'action.



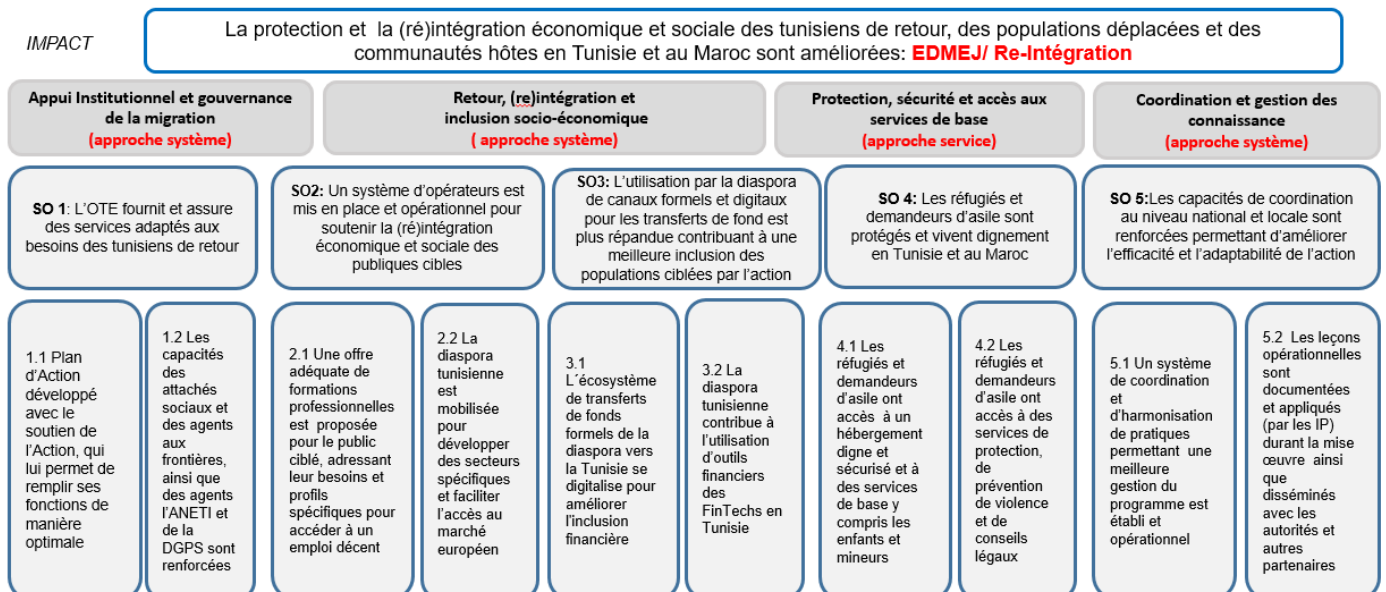
- La situation politique au Maroc et en Tunisie reste relativement stable pour permettre la mise en œuvre de l'action.
- Le dialogue sur la politique migratoire entre les pays partenaires et les États membres de l'UE reste constructifs et à même de trouver des solutions conjointes quant aux différents enjeux.
- Les parties prenantes coopèrent et sont prêtes à coordonner leurs efforts.
- L'environnement sécuritaire et politique permet d'accéder et de répondre aux besoins des populations ciblées.
- Les communautés hôtes et les bénéficiaires de l'action en comprennent les objectifs et soutiennent la mise en œuvre des activités.
- La population cible continue d'être capable et désireuse de participer aux activités prévues par l'action.

### 3.5. La logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente pour cette action est la suivante :



Qui peut aussi être résumée comme suit:



### **3.6. Matrice indicative du cadre logique**

Résultats	Chaîne de résultats Principaux résultats attendus	Indicateurs	Valeurs de référence	Objectifs	Sources de données	Hypothèses
<b>Impact</b>	La protection et la (ré)intégration économique et sociale des tunisiens de retour, des populations déplacées et des communautés hôtes en Tunisie et au Maroc sont améliorées	Nombre de mécanismes de référencement/ MoU, d'outils d'information et de structures de coordination développés et/ ou renforcés - désagrégé - P3: SO 1 MIP RO  Percentage of persons/target population reporting an improved feeling of safety and dignity - P1, SO1(MIP)	1 : 0  2 : 0	1 A déterminer durant la phase de contractualisation  2 A déterminer durant la phase de contractualisation	Système de suivi et de rapport de projet du/ des partenaires de mise œuvre	<i>Pas applicable</i>
<b>Effet 1</b>	1 L'OTE fournit et assure des services adaptés aux besoins des tunisiens et des tunisiennes de retour	<b>1.1 :</b> Pourcentage de Tunisiens de retour soutenus par l'action qui sont satisfaits avec l'appui à la réintégration dans ses 3 dimensions (économique, sociale et psycho-sociale) désagrégé par âge, sexe, type de soutien reçu, etc  <b>1.2:</b> Pourcentage des acteurs gouvernementaux qui rapportent que les activités de renforcement des capacités ont contribué à l'amélioration du processus de réintégration économique et sociale	1.1 : 0  1.2 : 0	1.1 A déterminer durant la phase de contractualisation  1.2 A déterminer durant la phase de contractualisation	Système de suivi et de rapport de projet du/ des partenaires de mise œuvre - enquête à mener annuellement durant le processus d'intégration)	Les outils de suivi et d'évaluation sont correctement mis en œuvre par l'OTE
<b>Effet 2</b>	2 Un système d'opérateurs est mis en place et opérationnel pour soutenir la (ré)intégration économique et (psycho)sociale des populations ciblées par l'action	<b>2.1:</b> Pourcentage de personnes formées par l'action qui ont accès à un emploi rémunéré stable et décent suite à la formation reçue - désagrégé par âge, sexe, statut, zone géographique, secteur d'activités  <b>2.2 :</b> Nombre de personnes de la diaspora tunisienne et des tunisiens de retour en	2.1 : 0  2.2 : 0	2.1 A déterminer durant la phase de contractualisation  2.2 A déterminer durant la phase de contractualisation	2.1  2.2	

		Tunisie ayant intégré des entreprises ou créés leurs propres entreprises (dépôt de statuts) désagrégé par âge, sexe, statut, zone géographique, secteur d'activités				
<b>Effet 3</b>	<b>3</b> L'utilisation par la diaspora de canaux formels et digitaux pour les transferts de fond est plus répandue contribuant à une meilleure inclusion des populations ciblées par l'action	<p><b>3.1:</b> Le volume de services financiers digitaux formels de transferts de fonds de la diaspora a augmenté</p> <p><b>3.2 :</b> Le volume des contributions financières mobilisées de la diaspora via différentes plateformes (envois de fonds et investissements) a augmenté de 3 à 12%</p>	<p>3.1 :7.500.000.00 TND (2021)</p> <p>3.2 : X% des Transferts (non disponible actuellement)</p>	<p>Augmentation de 2 à 7%</p> <p>Augmentation de 5 à 10%</p>	BCT, Opérateurs financiers	
<b>Effet 4</b>	<b>4</b> Les réfugiés et demandeurs d'asile sont protégés et vivent dignement en Tunisie et au Maroc	<b>4.1:</b> Pourcentage de réfugiés et de demandeurs d'asile assistés par l'action qui rapportent une amélioration perçue de leur sentiment de sécurité et de dignité désagrégé par âge, sexe, statut, zone géographique	4.1 : 0	A déterminer durant la phase de contractualisation	Système de suivi et de rapport de projet du/ des partenaires de mise œuvre - enquête à mener 2 fois/ an	
<b>Effet 5</b>	<b>5</b> Des mécanismes de coordination sont mis en place et ancrés dans les structures nationales et locales pour renforcer la cohérence, l'efficacité et contribuer à la pérennisation de l'action	<p><b>5.1</b> Nombre d'organisations étatiques (ministères, agences, etc.) et non étatiques échangeant activement des informations et participant à des instances de dialogue et de coordination (MIP P2)</p> <p><b>5.2</b> Nombre de mécanismes de référencement et d'harmonisation de pratique entre composantes et partenaires qui fonctionnent</p>	<p>5.1 : 0</p> <p>5.2 : 0</p>	A déterminer durant la phase de contractualisation		

<b>Produit 1 lié à l'effet 1</b>	<b>1.1</b> Un plan d'action adapté, sensible au genre et aux droits humains avec un modèle de coordination et des partenariats, est proposé pour permettre à l'OTE de remplir ses fonctions de manière optimale	<b>1.1.1</b> : Un plan d'action proposé, développé et mis en œuvre  <b>1.1.2</b> : Nombre de partenariats proposés et développés avec des opérateurs	1.1.1 : 0  1.1.2 : 0	1.1.1 : 1  1.1.2 : A déterminer durant la phase de contractualisation	1.1.1 :  1.1.2	
<b>Produit 2 lié à l'effet 1</b>	<b>1.2</b> Les capacités des attachés sociaux et des agents aux frontières, ainsi que des agents l'ANETI et de la DGPS sont renforcées, y compris en matière de genre et de droits humains	<b>1.2.1</b> : Pourcentage de participants aux formations présentant une montée en connaissance et en compétence suite au cycle de renforcement des capacités désagrégé par sexe  <b>1.2.2</b> : Une enquête de satisfaction quant aux services consulaires reçus par la population ciblée mise en place et un rapport annuel produit avec recommandations pour améliorer les offres et services	1.2.1 : 0  1.2.2 : 0	1.2.1 : A déterminer durant la phase de contractualisation  1.2.2 : 1	1.2.1 1.2.2	
<b>Produit 1 lié à l'effet 2</b>	<b>2.1</b> Une offre adéquate de formations professionnelles est proposée pour le public ciblé, adressant leur besoins et profils spécifiques pour accéder à un emploi décent - avec une attention spéciale pour les femmes et les jeunes de deux sexes	<b>2.1.1</b> : Nombre de formation professionnelles développés pour le public ciblé (tunisiens de retour, déplacés et communauté hôtes) adressant leur besoins et profils spécifiques pour accéder à un emploi décent (désagrégé par type de formation)  <b>2.1.2</b> : Pourcentage de personnes assistées par l'action dont les compétences requises sont attestées désagrégé par âge, sexe  <b>2.1.3</b> Nombre de personnes ayant intégrée un parcours de formation professionnelle à court ou moyen terme désagrégé par âge,	2.1.1 : 0  2.1.2 : 0  2.1.3 : 0	2.1.1 : A déterminer durant la phase de contractualisation  2.1.2 : A déterminer durant la phase de contractualisation  2.1.3 : A déterminer durant la phase de contractualisation	2.1.1 : 2.1.2 (à effectuer durant la formation, puis 2/x par an durant la mise en œuvre du projet - en personne et en ligne [Kirkpatrick 2 + évaluation	

		sexe, statut, zone géographique, secteur d'activités			de pertinence]	
<b>Produit 2 lié à l'effet 2</b>	<b>2.2</b> La diaspora tunisienne est mobilisée pour développer des secteurs spécifiques et faciliter l'accès au marché européen	<b>2.2.1</b> : Nombre de hubs qui fonctionnent permettant de mettre en relation et de capitaliser sur les compétences et ressources de la diaspora tunisienne en Tunisie et dans les États Membres ciblés	2.2.1 :	2.2.1 : A déterminer durant la phase de contractualisation	2.2.1 :	
<b>Produit 1 lié à l'effet 3</b>	<b>3.1</b> : L'offre et l'accessibilité de services financiers digitaux de transferts de fonds attractifs et inclusifs s'est améliorée	<p><b>3.1.1</b> : Développement d'une étude de diagnostic pour identifier les principaux enjeux y compris règlementaires que l'action devra adresser</p> <p><b>3.1.2</b> : Nombre de plan d'action élaboré pour renforcer les capacités des institutions partenaires publiques et privées tunisiennes à mettre en œuvre les réformes pour améliorer l'environnement réglementaire</p> <p><b>3.1.3</b> : Nombre de personnes sur un total de 200 personnes interrogées confirmant que l'offre de services digitaux de transferts de fonds est améliorée (indicateur désagrégé par âge, sexe, statut, etc.) et/ ou % d'utilisation des canaux numériques</p>	<p>3.1.1 : 0</p> <p>3.1.2 : 0</p> <p>3.1.3 : Baseline à établir au début du projet</p>	<p>3.1.1 : 1</p> <p>3.1.2 : 2</p> <p>3.1.3 : X sur 200 sur une échelle de 1 à 5 (1 = Non attractif et non inclusif 5 = très attractif et très inclusive) évaluent en moyenne à 3,5 l'offre</p>		
<b>Produit 2 lié à l'effet 3</b>	<b>3.2</b> La diaspora tunisienne contribue au développement et à l'utilisation d'outils financiers (crowdfunding, capital-risque, capital-investissement) des FinTechs en Tunisie	<p><b>3.2.1</b> : Nombre de formats de dialogue multi-acteurs contribuant au développement d'un écosystème favorable aux transferts des fonds de la diaspora tunisienne et en appui à la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière</p> <p><b>3.2.2</b>: Nombre d'outil financier innovant développé ciblant la diaspora pour soutenir</p>	<p>3.2.1 : 0</p> <p>3.2.2 : 0</p>	<p>3.2.1 : 2</p> <p>3.2.2 : A déterminer durant</p>		

		l'utilisation productive de l'épargne de la diaspora		la phase de contractualisation		
<b>Produit 1 lié à l'effet 4</b>	<b>4.1</b> Les réfugiés et demandeurs d'asile ont accès à un hébergement digne et sécurisé et à des services de base y compris les enfants et mineurs non accompagnés en Tunisie et au Maroc	<b>4.1.1</b> : Nombre de réfugiés et demandeurs d'asile ayant accès à un hébergement digne et sécurisé - désagrégé par âge, sexe, statut, zone géographique  <b>4.1.2</b> : Nombre de réfugiés et demandeurs d'asile ayant accès à des services de base - désagrégé par âge, sexe, types de services, zone géographique	4.1.1 : 0  4.1.2 : 0	4.1.1 : A déterminer durant la phase de contractualisation  4.1.2 : A déterminer durant la phase de contractualisation		
<b>Produit 2 lié à l'effet 4</b>	<b>4.2</b> Les réfugiés et demandeurs d'asile ont accès à des services de protection, de prévention de violence et de conseils légaux en Tunisie et au Maroc	<b>4.2.1</b> : Nombre de réfugiés et demandeurs d'asile ayant accès à des services de protection, de prévention de violence et de conseils légaux - désagrégé par âge, sexe, statut, zone géographique  <b>4.2.2</b> : Nombre de réfugiés et demandeurs d'asile ayant accès à des permis de travail ou à des formation auprès de partenaires - désagrégé par âge, sexe, statut, zone géographique et secteur d'activités	4.2.1 : 0  4.2.2 : 0	4.2.1 : A déterminer durant la phase de contractualisation  4.2.2 : A déterminer durant la phase de contractualisation		
<b>Produit 1 lié à l'effet 5</b>	<b>5.1</b> Un système de coordination et d'harmonisation de pratiques permettant une meilleure gestion du programme est établi et opérationnel	<b>5.1.1</b> : Un système de coordination et d'harmonisation des pratiques opérationnel	5.1.1 : 0	5.1.1 : 1		
<b>Produit 2 lié à l'effet 5</b>	<b>5.2</b> Les leçons opérationnelles sont documentées et appliqués (par les IPs) durant la mise œuvre ainsi que disséminés avec les autorités et autres partenaires	<b>5.2.1</b> : No de leçons opérationnelles documentées, disséminées et appliquées par les IP avec les autorités	5.2.1 : 0	5.2.1 : A déterminer durant la phase de contractualisation		

## **4. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE**

### **4.1. Convention de financement**

Pour mettre en œuvre la présente action, il n'est pas envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

### **4.2. Période indicative de mise en œuvre**

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 72 mois à compter de la date de l'adoption par la Commission de la présente décision de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

### **4.3. Modalités de mise en œuvre**

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE.<sup>20</sup>

#### **4.3.1. Gestion indirecte avec une entité ayant fait l'objet d'une évaluation des piliers**

Cette action pourra être mise en œuvre en gestion indirecte avec plusieurs entités qui seront sélectionnées par les services de la Commission sur la base des critères suivants, et dans le cadre de plusieurs accords de contribution:

- compétences technique et opérationnelle dans le(s) secteur ciblé(s) y compris dans la gestion des flux migratoires mixtes en Tunisie;
- capacité administrative et expérience avérée dans la mise en œuvre de ce type d'intervention en raison de son mandat et de son expertise;
- valeur ajoutée et capacité de levier pour informer le dialogue politique, ainsi qu'un vaste réseau de partenaires nationaux et internationaux sur lesquels s'appuyer
- capacité démontrée à coordonner avec diverses parties prenantes, y compris les ministères nationaux, les autorités locales, les organisations internationales, les ONG et entre les acteurs internationaux et locaux au niveau de l'UE et des pays

La mise en œuvre par cette ou ces entités impliquées comprend la mise en œuvre de l'action comme mentionné à la section 3 de ce document d'action.

---

<sup>20</sup> <sup>20</sup> [www.sanctionsmap.eu](http://www.sanctionsmap.eu). Veuillez noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de déterminer les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes législatifs publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence, le JO fait foi.



**4.3.2. La Commission autorise la reconnaissance des frais supportés à compter du 1er Janvier 2022 afin de répondre à un réel souci de gap de pour la protection des migrants et la fourniture d’assistance d’urgence au Maroc. L’Union européenne est en effet le seul bailleur de fonds sur cette thématique au Maroc et son dernier financement est venu à échéance au 31 décembre 2021. Passage d’un mode de gestion indirecte à une gestion directe en raison de circonstances exceptionnelles**

Si la modalité de mise en œuvre en gestion indirecte, telle que décrite au point 4.3.1, ne peut être mise en œuvre en raison de circonstances indépendantes de la volonté de la Commission, cette action peut être mise en œuvre en gestion directe (subventions).

**4.4. Critères d’éligibilité géographique pour les marchés et les subventions**

L’éligibilité géographique au regard du lieu d’établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d’octroi de subventions et au regard de l’origine des fournitures achetées, telle qu’elle est établie dans l’acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L’ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l’éligibilité géographique sur la base de l’urgence ou de l’indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d’autres cas dûment justifiés où l’application des règles d’éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVCDI - Europe dans le monde).

Pour cette action plurinationale, les personnes physiques ressortissantes des pays et territoires suivants couverts par la présente action et les personnes morales effectivement établies dans ces pays et territoires sont également éligibles: Tunisie et Maroc.

**4.5. Budget indicatif**

<b>Composantes budgétaires indicatives</b>	<b>Contribution de l’UE (montant en EUR)</b>	<b>Contribution indicative de tiers, dans la devise indiquée</b>
<b>Modalités de mise en œuvre</b> — cf. section 4.3		
<b>Objectifs 1, 2 et 5</b> composé de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- L’OTE fournit et assure des services adaptés aux besoins des tunisiens de retour</li> <li>- Un système d’opérateurs est mis en place et opérationnel pour soutenir la (ré)intégration économique et sociale</li> <li>- Des mécanismes de coordination sont mis en place et ancrés dans les structures nationales et locales pour renforcer la cohérence, l’efficacité et contribuer à la pérennisation de l’action</li> </ul>	8 000 000	
<b>Gestion indirecte</b> avec les entités à sélectionner conformément aux critères énoncés à la section 4.3.1	8 000 000	1 000 000
<b>Objectif 3</b> composé de	2 000 000	

- L'utilisation de canaux formels et digitaux pour les transferts de fond de la diaspora tunisienne est renforcée contribuant à une meilleure inclusion des populations ciblées par l'action		
<b>Gestion indirecte</b> avec les entités à sélectionner conformément aux critères énoncés à la section 4.3.1	2 000 000	2 000 000
<b>Objectif 4</b> composé de - Les réfugiés et demandeurs d'asile sont protégés et vivent dignement en Tunisie et au Maroc	4 000 000	
<b>Gestion indirecte</b> avec les entités à sélectionner conformément aux critères énoncés à la section 4.3.1	4 000 000	
<b>Évaluation</b> — cf. section 5.2 <b>Audit</b> — cf. section 5.3	sera couvert par une autre décision	
<b>Communication et visibilité</b> cf. section 6	N/A	
<b>Totaux</b>	14 000 000	3 000 000

#### 4.6. Structure organisationnelle et responsabilités

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour gérer la mise en œuvre de l'action.

Un comité de pilotage, réunissant les institutions tunisiennes concernées, la Délégation de l'UE en Tunisie, l'Unité Migration, les États Membres concernés et les partenaires de mise en œuvre, sera mis en place pour la durée de l'action. D'autres acteurs pourront être invités à y participer, en particulier le monde de la recherche tel que le Joint Research Centre (JRC) - Knowledge Centre on Migration and Demography.

Un système de coordination inter-composante sera élaborée afin que les capacités de coordination au niveau national et locale soient renforcées et permettent d'améliorer l'efficacité et l'adaptabilité de l'action, ainsi que son impact. Cet aspect est détaillé au niveau de l'effet 5 de l'action. La Délégation de l'UE en Tunisie sera impliquée dans ce mécanisme afin d'assurer la cohérence avec les actions en cours dans le domaine de la migration.

## 5. MESURE DE PERFORMANCE, SUIVI ET RAPPORTS

### 5.1. Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport rend compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré de réalisation de ses produits et de sa contribution à la réalisation de ses effets et, si possible au moment de l'établissement du rapport, de la contribution à la réalisation de ses Impacts, mesurée par des indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité du projet). Les indicateurs doivent être désagrégés par âge, sexe et autre dimension

pertinente. Tous les suivis et rapports doivent évaluer la manière dont l'action prend en compte l'approche genre et basée sur les droits humains.

Un COPIL sera mis en place au niveau de l'action, et non au niveau des contrats.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données:

Comme indiqué dans le règlement, pour être complet, le système de suivi mis en place doit couvrir les objectifs de l'action. Le système de suivi des partenaires de mise en œuvre doit donc mesurer et rendre compte des progrès par rapport aux produits, résultats et impact prévus de l'action au moyen de RACER (Relevant, Accepted, Credible, Easy, Robust) et SMART (Specific, Measurable, Atteignables, Réalistes, Temporels) liés à une situation de référence. Le système d'indicateurs inclura des indicateurs quantitatifs et qualitatifs ainsi que des indicateurs désagrégés par sexe pour suivre et évaluer l'égalité de genre. En outre, compte tenu de la nature multi-pays de cette action, les valeurs des indicateurs seront mesurées et communiquées, à la fois pays par pays et de manière agrégée.

## **5.2. Évaluation**

Compte tenu de l'importance de l'action, il sera procédé à une évaluation à mi-parcours de la présente action ou ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants commandée (s) par la Commission. Elle sera réalisée pour résoudre des problèmes, notamment en ce qui concerne la coordination, le système de référencement inter composantes, etc.

Compte tenu de l'importance de l'action, une évaluation finale sera réalisée pour cette action ou ses composantes via des consultants indépendants. Elle sera effectuée à des fins de redevabilité et d'apprentissage à différents niveaux

La Commission constitue un groupe de référence composé de représentants des principales parties prenantes, tant au niveau de l'UE qu'au niveau national (représentants du gouvernement, des organisations de la société civile (secteur privé, ONG, etc.)). Si cela est jugé nécessaire, d'autres donateurs seront invités à y participer. La Commission informe le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins 30 jours à l'avance des dates prévues pour l'exercice d'évaluation et les missions. Le partenaire de mise en œuvre collabore efficacement et utilement avec les experts chargés de l'évaluation, leur transmet notamment tous les documents et informations nécessaires et leur donne accès aux locaux ainsi qu'aux activités du projet.

L'évaluation doit évaluer dans quelle mesure les approches genre et basée sur les droits humains ont été mises en place ainsi que la manière dont l'action contribue à l'égalité des genres et à l'autonomisation des filles et des femmes. Dans ces cas, une expertise genre et droits humains sera assurée dans l'équipe d'évaluation.

Les rapports d'évaluation sont partagés avec le pays partenaire et d'autres parties prenantes clés selon les meilleures pratiques de diffusion des évaluations. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analysent les conclusions et les recommandations des évaluations et, le cas échéant, en accord avec le pays partenaire, décident conjointement des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Le financement de l'évaluation est couvert par une autre mesure constituant une décision de financement.

### 5.3. Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

## 6. COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Toutes les entités mettant en œuvre des actions extérieures financées par l'UE ont l'obligation contractuelle d'informer les publics concernés du soutien apporté par l'Union à leurs travaux en affichant l'emblème de l'UE et, le cas échéant, une brève déclaration de financement sur tous les supports de communication liés aux actions concernées. À cette fin, ils doivent se conformer aux instructions données dans les exigences de [communication et visibilité de 2022](#) (ou tout document qui lui succédera).

Cette obligation s'appliquera de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les prestataires de services, les bénéficiaires de subventions ou les entités mandatées ou déléguées, telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE. Dans chaque cas, une référence aux obligations contractuelles correspondantes doit être incluse dans la convention de financement, la passation de marchés et les contrats de subvention respectifs, ainsi que dans les conventions de délégation.

Afin de renforcer la visibilité de l'UE et sa contribution à la présente action, la Commission peut signer ou conclure des déclarations communes ou des déclarations communes, dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et pour protéger les intérêts financiers de l'Union. Les mesures de communication et de visibilité devraient également promouvoir la transparence et la responsabilité concernant l'utilisation des fonds. L'efficacité des activités de communication sur la sensibilisation à l'action et à ses objectifs ainsi que sur le financement de l'action par l'UE devrait être mesurée.

Les partenaires chargés de la mise en œuvre tiennent la Commission et la Délégation de l'Union européenne pleinement informés de la planification et de la mise en œuvre d'activités spécifiques de visibilité et de communication avant la mise en œuvre. Les partenaires chargés de la mise en œuvre assureront une visibilité adéquate du financement de l'UE et rendront compte des actions de visibilité et de communication ainsi que des résultats de l'action globale aux comités de suivi compétents.

Si cette action devient une Initiative Équipe Europe, l'Union européenne ses États membres peuvent s'appuyer pour la communication sur les orientations spécifiques relatives à l'identité visuelle de l'Équipe Europe.